

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 29 janvier 2009 - Convocation du 23 janvier 2009

Compte rendu affiché le 6 février 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY-LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme BROSSARD par M. CLARET.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 26 |
| Votants | 27 |
| Exprimés | 27 |

Objet : Subvention complémentaire OCC

Dans le cadre du **Contrat Educatif Local**, l'Office de la Culture et de la Communication participe à une action "Après la classe".

Une subvention de 853 € est demandée à la Commune dans le cadre de la contractualisation des actions du **Contrat Educatif Local**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- **AUTORISE le versement d'une subvention de 853 € à l'Office de la Culture et de la Communication pour le financement de l'action "Après la classe", prévue au Contrat Educatif Local,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 29 janvier 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 2/02/2009
- Publication ou affichage le 3/02/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 2 février 2009
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.